

POINT DE VUE REGIO N° 32

26 avril 2023

Repenser et concevoir les infrastructures au-delà des frontières

L'attractivité du pôle scientifique et économique transfrontalier du Rhin supérieur dépend de l'instauration de conditions-cadres de qualité. Afin de surmonter la situation périphérique des territoires frontaliers et d'améliorer les conditions de vie de la population, des infrastructures communes constituent un préalable essentiel. En raison de réglementations et bases différentes des deux côtés de la frontière, une information, une coordination et une coopération transfrontalières sont indispensables. Ce contexte ouvre la voie à de nouveaux modèles et approches en matière de coopération.

Les transports publics, le trafic routier, aérien et fluvial, l'approvisionnement en énergie, les questions douanières, les installations sportives, la sécurité publique, les établissements de formation, les télécommunications, les systèmes bancaires et les prestations de santé ne sont que quelques-uns des aspects avec lesquels les infrastructures publiques doivent composer. En raison de la pandémie de coronavirus et de la guerre en Ukraine en particulier, la sécurité sanitaire, la sécurité publique et la garantie de l'approvisionnement en énergie font leur retour sur le devant la scène dans l'espace public.

Dans la région frontalière du Rhin supérieur également, les infrastructures transfrontalières ont regagné en importance. Les infrastructures publiques transfrontalières comme les liaisons ferroviaires, les lignes de tramway, les ponts, les parcs éoliens, les établissements d'enseignement supérieur, les cursus de formation ou les hôpitaux constituent un socle sur lequel la vie en société doit se développer dans la région des Trois-Pays. Elles offrent des perspectives et constituent l'une des clés du développement écologique et social de l'économie, de la science et de la société. Parallèlement, les exigences imposées aux infrastructures vont augmenter à l'avenir, notamment en termes de capacité et de qualité (vitesse, sécurité, facilité d'utilisation, etc.).



Contact:
Regio Basiliensis
Dr. Manuel Friesecke
Secrétaire général
Tél. 061 915 15 15
E-Mail: info@regbas.ch

Les défis auxquels les infrastructures transfrontalières sont confrontées résultent en particulier de questions juridiques et d'exigences procédurales. Dans les régions frontalières, des cultures et traditions de planification différentes s'opposent. L'espace proche de la frontière n'est souvent pas représenté dans les plans et les concepts ou n'est pas suffisamment pris en compte. Au lieu de cela, des stratégies locales, régionales et nationales faisant fi des frontières dominent. De fait, on déplore souvent une coordination politique insuffisante et les interactions transfrontalières entre les acteurs politiques, les entreprises publiques et les exploitants des infrastructures peinent à s'instaurer. En ce qui concerne les projets inter-étatiques ou transfrontaliers, on constate souvent un manque de savoir-faire ou une pénurie de ressources. Enfin, les barrières linguistiques et interculturelles nuisent régulièrement à la qualité de la coopération.

Par conséguent, les organes et institutions de coopération transfrontalière ont un rôle important à jouer. Dans ce contexte, des réseaux et processus favorisant la compréhension et l'échange voient le jour. Ils permettent de clarifier les doutes et incertitudes afférents aux projets infrastructurels transfrontaliers. Toutefois, des bases juridiques et stratégiques sont également nécessaires pour les projets et mesures transfrontaliers. Les processus de participation sont un autre aspect important en matière de planification et de réalisation des infrastructures transfrontalières. Ils sont indispensables pour garantir l'acceptation de ces dernières. De plus, de nouvelles procédures, méthodes et conditions-cadres doivent être instaurées pour les projets infrastructurels transfrontaliers. Par exemple, il serait envisageable que seul le droit d'un des états participants s'applique pour les lignes de bus, de tram ou de train transfrontalières. De même, il serait possible de concevoir des modules méthodologiques inter-étatiques afin de simplifier les opérations et la compréhension.

Dans la région trinationale du Rhin supérieur, il conviendrait de développer et d'utiliser les infrastructures de manière conjointe et complémentaire comme évoqué plus haut. La Regio Basiliensis plaide depuis longtemps déjà pour le développement d'infrastructures communes comme le Regio S-Bahn mis en service en 1997. Aujourd'hui, elle s'engage pour la préservation, le développement et l'optimisation des infrastructures dans la région franco-germano-suisse du Rhin supérieur, ainsi que l'amélioration des fondements juridiques.